



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-LALEMANT

### AVIS DE PUBLICATION (article 451 CM)

### ENTRÉ EN VIGUER DU RÈGLEMENT NUMÉRO 06-20 RELATIF AUX COLPORTEURS ET AUX COMMERÇANTS ITINÉRANTS

#### AVIS PUBLIC

#### À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-LALEMANT

Est par la présente donnée par le soussigné, **VINCENT THIBAUDEAU**,

**QUE** lors de la séance ordinaire tenue le 3 novembre 2020, la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant a adopté le règlement no 06-20, Relatif aux colporteurs et aux commerçants itinérants;

**QUE** toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau de la municipalité, selon les heures normales de bureau;

**QUE** ce règlement entrera en vigueur le jour de la publication du présent avis public.

**DONNÉ À ST-GABRIEL-LALEMANT, CE 9<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE 2020.**

**VINCENT THIBAUDEAU, Directeur général /  
secrétaire-trésorier**

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, **VINCENT THIBAUDEAU**, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de St-Gabriel-Lalemant, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 9<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2020, entre 14h30 et 16h30.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 9<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2020.

**VINCENT THIBAUDEAU,  
Directeur général, secrétaire-trésorier**

